



Création d'une Agence **Files and Repairs** / ECONET

(Point Technique Solidaire F&R) Créer des projets Solidaires.

ECONET Group, ne demande rien en retour, nous ne sommes pas une entreprise, nous n'accordons pas d'exclusivité pour les actions, la solidarité c'est l'action de partage et la participation à des projets pour le bien de tous.

Nous souhaitons que le lien solidaire soit présent et respecté, dans les actions des nouveaux points Files and Repairs.

Depuis 2006, nous avons l'expérience des années, notre existence et notre regroupement, apporte confiance aux administrations, aux entreprises et aux particuliers. Depuis 2006, nous avons un nombre de membres supérieur à 650.

Nous avons de bonnes relations avec les administrations et les ministères à Paris, ce qui nous permet d'avoir une validation et un soutien plus rapide dans nos projets.

En France, ECONET ne souhaite pas être Pôle Régional 3.0, trop de concurrence entre les associations de métropole, nous sommes reconditionneurs (réhabilitation) et avons donc plus de difficultés à accéder les premiers, aux dons des entreprises.

Par contre en Outre mer, l'ouverture d'une structure Solidaire **Files and Repairs, liée à ECONET Group, peut être rapidement validée **Pôle Régional Ordi 3.0** en fonction de son implication, dans la réhabilitation du matériel informatique. Dans le cas d'un Pôle Régional, la structure sera la seule à porter le caractère principal du **Label National**, mais il sera possible d'être uniquement reconditionneur (réhabilitation).**

Ce n'est pas ECONET Group, qui décide de l'attribution du Label National Ordi 3.0, mais nous pouvons participer à présenter et soutenir votre demande et vos projets. Le plus important est la ténacité, la curiosité, la générosité, mais il faut aussi être bien structuré, car il est important d'avoir un local à disposition, même si c'est un local associatif communal partagé.

Savoir s'entourer d'un minimum de membre dans le C.A, afin d'être réactif dans les décisions à prendre. Avoir une connaissance minimale en informatique et sur le matériel numérique d'un FabLab, savoir donner de soit pour partager les connaissances.

A titre personnel, certains Présidents ont une activité en parallèle (auto-entreprise ou employé)

Les utilisateurs recherchent une structure solide, rassurante et proche de chez eux. Nous n'avons pas de difficultés à entrer en relation avec les administrations locales et Nationales. Avec une structure associative, nous n'avons que très peu de frais et les salles sont souvent prêtées par les administrations et certaines entreprises.

Nos actions, nous aident à comprendre que dans les Dom-Tom, il n'existe pas les mêmes obligations et peu de concurrence d'autres structures labialisées.

Exemple, en 2014, création d'une structure solidaire ECONET sur Tahiti, afin de réhabiliter du matériel informatique et soutenir les formations aux utilisateurs.

C'est donc, une personne à la recherche d'une activité qui s'est chargée de lancer la création d'ECONET en Polynésie, mais elle est rentrée en métropole, en décembre 2016.

Nous avons donc, centralisé la présidence sur ECONET Group et changé le Conseil d'Administration. [ECONET de TAHITI](#), sous le nom (**Éducation, Communication, Numérique Et Technologie dans le Pacifique**) va reprendre de nombreux projets, aussi bien pour les points FabLab que pour le projet de réhabilitation informatique et matériel numérique.

Depuis 2017, nous avons créé [Files and Repairs](#) en Polynésie, liée à ECONET de Tahiti, comme toutes les associations, elles sont indépendantes au niveau financier et responsabilité.

Questions administratives, les associations ECONET ont des statuts très larges. Le conseil d'administration a changé depuis fin d'année 2016, avec un président commun, afin d'activer les décisions.

Les structures Files and Repairs ont un C.A. et un compte bancaire personnalisé, afin de se gérer, sans avoir à attendre l'accord d'ECONET. Chaque structure associative Files and Repairs est indépendante.

Nous conseillons d'avoir un C.A (conseil d'administration) limité à 3 ou 4 personnes, même si les statuts permettent d'en avoir plus. Le plus logique est de nommer trésorier une personne proche du président, afin de conserver la maîtrise financière et de bonnes relations, pour meilleur contrôle de l'activité.

Pour conserver le lien avec les associations ECONET et les autres structures Files and Repairs, le Président d'ECONET Group doit être présent dans le C.A au titre de membre fondateur, ce qui permet de garder un œil sur les agences associatives [Files and Repairs](#).

Pourquoi [Files and Repairs](#) (F&R) ?

Afin de bien séparer les structures et pouvoir proposer des actions d'assistance technique, de formation, ainsi qu'une participation aux projets FabLab/ArtLab, Repairs Café ou Recyclerie.

[Cela rapporte quoi de créer une structure associative solidaire et pas une entreprise d'activité sociale ?](#)

Pour que tout fonctionne, le point important est de conserver la gestion et la direction de l'association, de ne dépendre de personne pour les décisions urgentes.

Ce n'est pas toujours le nombre d'adhérents ou de membres du CA, qui fait la force d'une association, depuis quelques années nous avons limité le nombre de membres au minimum, afin de réaliser nos projets.

Le Président, ne pouvant s'accorder un salaire, il a un contrôle total sur les activités et il peut s'accorder le remboursement de nombreux frais, toujours avec une facturation justifiée.

En effet, le Président et les membres du CA sont bénévoles, mais peuvent se faire accorder des remboursements de frais, sans sortir de la juridiction liée aux associations loi 1901, puisque rien n'empêche l'association de régler une grande partie des frais liés à l'activité : « Location et frais de déplacement, de repas, de véhicule, d'électricité, d'internet, etc. »

La participation aux frais du Président, permet de motiver ses engagements, dans le respect de la légalité.

Les statuts 1901 des associations [ECONET](#) avec [Files and Repairs](#), permettent de ne pas avoir de frais, d'impôts et TVA, à condition de ne pas dépasser certains montants, loi 1901. Si la structure associative dépasse ses projets, il reste possible de créer une nouvelle structure qui absorbera les surplus.

L'association, cherche principalement à reconditionner le matériel informatique, pour lui donner une seconde vie. La structure rassemble le matériel informatique déclassé, ainsi que d'autres matériels numériques. Il faut être très réactif, pour ne pas laisser passer certains projets.

La représentation du Label Ordi 3.0 ne peut créer aucuns problèmes, il sera même plus simple à gérer en Outre mer, qu'en France, puisque la présence d'un Pôle Régional dans certaines régions ultra-marines est souvent disponible actuellement, c'est donc une bonne opportunité pour faire connaître le Label.

Rien n'oblige à représenter le label National, mais nous pensons que c'est un outil incontournable.

A compter de 2018, nous demandons aux nouveaux membres, c'est à dire à toutes les nouvelles agences [Files and Repairs](#), de régler une **cotisation d'adhésion, de 60€ à l'année**. Les agences [Files and Repairs](#) déjà créées sont exonérées d'adhésion.